

**Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement GP-2025-170 relatif à l'urbanisme**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 10 février 2026, à 19 h, au bureau de l'arrondissement situé au 156, boulevard Churchill, Longueuil, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 1718-1720, avenue Victoria :

- une marge latérale gauche minimale de 2,18 mètres au lieu de 3 mètres;
- un minimum de huit cases de stationnement au lieu de neuf cases;
- l'absence d'une longueur excédentaire à une allée de circulation se terminant en cul-de-sac, alors que la réglementation exige une longueur excédentaire minimale de 1,20 mètre ;
- une allée d'accès d'une largeur minimale de 3,37 mètres au lieu de 6 mètres;
- la présence d'une case de stationnement devant le mur avant du bâtiment principal;
- un accès principal à l'un des logements du sous-sol situé sur une façade qui n'est pas orientée vers une rue.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande par le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, lors de ladite séance.

Longueuil, le 23 janvier 2026.

Carole Leroux  
Assistante-greffière

**Notice for minor exemption request to By-law GP-2025-170 relating to urban planning**

Notice is given that at its meeting to be held on February 10<sup>th</sup>, 2026, at 7:00 p.m., at the Borough Office located at 156, Churchill Boulevard, Longueuil, the Greenfield Park Borough Council will rule on the following minor exemption request:

To allow at 1718-1720, Victoria Avenue in order to allow :

- a minimum left side margin of 2.18 meters instead of 3 meters;
- a minimum of eight parking spaces instead of nine spaces;
- the absence of an excess length on a circulation aisle ending in a cul-de-sac, whereas the regulations require a minimum excess length of 1.20 meters;
- l'absence d'une longueur excédentaire à une allée de circulation se terminant en cul-de-sac, alors que la réglementation exige une longueur excédentaire minimale de 1,20m ;
- an access aisle with a minimum width of 3.37 meters instead of 6 meters;
- a parking space located in front of the main building's front wall;
- a principal entrance to one of the basement dwelling units, located on a façade that is not oriented toward a street.

Any interested person may be heard with regard to this request by the Greenfield Park Borough Council at the meeting mentioned above.

Longueuil, on January 23<sup>rd</sup>, 2026.

Carole Leroux  
Assistant Clerk